## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2563

Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur passerelle collège Victor Grignard à Lyon 8e - Approbation d'une convention de partenariat

Direction de l'Education

**Rapporteur**: Mme BRUGNERA Anne

## **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT**: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE. Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES**: M. BRAILLARD

2016/2563 - PROJET NUMERIQUE ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR PASSERELLE COLLEGE VICTOR GRIGNARD A LYON 8E - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En mars 2016, le Conseil municipal a été amené à se prononcer pour solliciter une subvention auprès de l'Etat. Dans le cadre de l'appel à projet « plan numérique REP » lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, la candidature de l'école élémentaire Pasteur (11 rue de Narvik - Lyon 8<sup>e</sup>) avait été retenue.

Dans le cadre de l'école connectée, l'objectif est de favoriser la liaison école élémentaire/collège au travers de l'acquisition de matériels : classes mobiles (tablettes tactiles, portable, chariot, etc.).

Les modalités ont évolué.

Le projet doit s'inscrire dans le cadre du programme Investissement d'Avenir, et de l'application d'une convention entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ».

Le soutien apporté aux collectivités territoriales concernant les appels à projet pour équiper les collèges et les écoles associées, est le suivant : pour chaque Euro investi par la collectivité locale pour l'acquisition d'équipements (tablettes, classes mobiles...), l'Etat abonde également d'un Euro, soit une prise en charge à 50 % du coût d'équipement.

Pour les communes, la participation au projet concerne plus spécifiquement les écoles élémentaires avec un équipement en classes mobiles pour répondre à la mise en place du cycle 3.

Le projet fait l'objet d'une convention spécifique de partenariat entre l'Education Nationale, représentée par Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon et la Ville de Lyon : partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique ».

L'école Pasteur est équipée en TNI depuis deux ans, ce qui a permis à toute l'équipe pédagogique et aux élèves d'être sensibilisés au maniement des outils numériques et d'en percevoir toute la nécessité pour les apprentissages. L'utilisation de classes mobiles devrait par ailleurs permettre de renforcer le renouvellement des pratiques pédagogiques déjà engagé.

La mise en place de conseils école/collège a permis de tisser des liens plus étroits avec le collège. L'utilisation du numérique en particulier par les classes de CM1 et CM2 a pour objectif de faciliter la mise en place de projets communs et, pour les élèves, la transition cycle  $3/6^{\rm e}$ .

Dans le cadre des axes du projet du collège Grignard, collège de secteur, et en cohérence avec les axes du projet d'école Pasteur, les objectifs du projet « école connectée » touchent 3 axes :

- L'éducation aux médias

Internet responsable domaine 2 du B2i : confrontation régulière à Internet.

- La différenciation et l'approche personnalisée des apprentissages

Permettre une meilleure mise en place d'un parcours personnalisé des apprentissages pour chaque élève : exercices d'entrainement adaptés et différenciés (en particulier en étude de la langue et en numération et calcul).

- Le travail collaboratif au sein de la classe et entre les classes.

Le montant du projet est estimé à 8 843, 52 euros.

La subvention accordée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche serait de 50 % du montant total, soit 4 421,76 euros. La Ville de Lyon aurait à financer 50 % du projet, soit 4 421,76 euros.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université;

## **DELIBERE**

- 1. M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention de 4 421,76 euros auprès des services du Ministère de l'Education Nationale.
- 2. La convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Académie de Lyon est approuvée.
  - 3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 4. Les dépenses en résultant seront affectées au chapitre 21 de la section d'investissement du budget principal sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL.
- 5. La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 13 du budget principal sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA